



Conseil de sécurité

COLLECTION
OCT 6 1993 PROVISoire

S/PV.3288

5 octobre 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA 3288e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 5 octobre 1993, à 18 h 15

Président : M. SARDENBERG

(Brésil)

Membres : Cap-Vert
Chine
Djibouti
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Japon
Maroc
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Venezuela

M. BARBOSA
M. LI Zhaoxing
M. OLHAYE
M. de ZULUETA
M. WALKER
M. VORONTSOV
M. MERIMEE
M. ERDÖS
M. MOTOMURA
M. SNOUSSI
M. van BOHEMEN
M. MARKER

Sir David HANNAY
M. BIVERO

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 18 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION CONCERNANT LE RWANDA

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE RWANDA (S/26488 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil de sécurité que j'ai reçu du représentant du Rwanda une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gasana (Rwanda) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/26488 et Add.1, qui contiennent le rapport du Secrétaire général sur le Rwanda. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26519, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, S. E. M. Anastase Gasana. Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Anastase Gasana et je l'invite à faire sa déclaration.

M. GASANA (Rwanda) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser les félicitations les plus sincères de la République rwandaise et du peuple rwandais à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre. Je suis convaincu que, sous votre direction, et grâce à votre vaste expérience de diplomate avisé, les travaux du Conseil seront fructueux.

Il me plaît également de rendre un hommage bien mérité à S. E. le Représentant permanent du Venezuela, qui a dirigé avec sagesse et compétence les travaux du Conseil le mois dernier.

M. Gasana (Rwanda)

A l'occasion de l'examen par le Conseil de sécurité du point de l'ordre du jour dédié à la situation dans mon pays, le Rwanda, je voudrais aussi exprimer les remerciements du peuple rwandais aux membres du Conseil pour leur attachement et leur appui indéfectibles au processus de paix au Rwanda. Notre profonde reconnaissance s'adresse également à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer pour qu'une solution définitive et durable soit trouvée à la situation de guerre à laquelle le Rwanda a fait face depuis le 1er octobre 1990.

A tous les membres du Conseil, j'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui en tant que chef d'une délégation conjointe que les deux parties hier en conflit ont décidé de dépêcher auprès de cette éminente institution, le Conseil de sécurité des Nations Unies, pour prouver leur volonté réelle d'enterrer définitivement la hache de la guerre, de régler par la voie négociée les problèmes politiques à la base de cette guerre et de s'engager sincèrement et sans détour dans le processus de paix et de la réconciliation nationale. Cette dynamique qu'a générée l'Accord de paix signé par le Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais (FPR) à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, le 4 août 1993, cet accord de paix a mis fin à la guerre et offre aux deux parties le cadre approprié pour la mise en place des institutions de la transition appelées à consolider le pluralisme politique et le processus démocratique en cours au Rwanda.

Le peuple rwandais ne saura jamais assez remercier tous ceux, pays et personnalités de tous horizons qui ont tout fait pour accompagner le Gouvernement rwandais et le FPR dans la voie de leurs négociations de paix. L'honneur m'échoit de rendre un hommage particulier à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'à leurs Etats membres, notamment ceux qui ont accepté de jouer le rôle d'observateurs aux négociations d'Arusha : la France, les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Belgique, ainsi que ceux qui ont dépêché au Rwanda des contingents dans le cadre du Groupe d'observateurs militaires de l'OUA pour encourager les deux parties à respecter le cessez-le-feu convenu. De façon toute particulière, j'ai l'agréable devoir de rendre un hommage appuyé à la République du Zaïre et à la République-Unie de Tanzanie, qui ont généreusement accepté de jouer le rôle de médiateurs et de facilitateurs depuis le début du conflit jusqu'à la conclusion de l'Accord de paix. Notre gratitude va également à tous les pays et à toutes les organisations internationales et non gouvernementales qui n'ont ménagé aucun

M. Gasana (Rwanda)

effort pour aider le Rwanda tout au long de cette guerre, spécialement en lui accordant l'assistance humanitaire en faveur des déplacés de guerre.

Nous restons reconnaissants au Conseil de sécurité pour l'attention soutenue qu'il n'a cessé de réserver au Rwanda. Toutes les diverses missions envoyées au Rwanda par l'Organisation des Nations Unies ont permis d'appréhender les meilleures approches pour l'aboutissement du processus de paix, et notamment après l'envoi d'une force internationale neutre ayant mission d'appuyer cette détermination des Nations Unies à mettre en oeuvre l'Accord de paix au Rwanda. Je voudrais, à cet effet, exprimer au Secrétaire général de l'ONU la gratitude du peuple rwandais pour son rapport concis et complet présentant sans complaisance le bien-fondé et la nécessité de l'envoi d'une mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda. Il me plaît d'informer le Conseil que ce rapport agrée parfaitement le Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais. En conséquence, et en leur nom, je prie le Conseil de sécurité de bien vouloir l'approuver et réserver aux recommandations qui y sont contenues la suite favorable et urgente qu'elles méritent.

Pour nous, les Rwandais, nous percevons dans la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda un outil précieux pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix pour les deux parties belligérantes d'hier et qui sont représentées ici au sein d'une délégation conjointe. Il s'agit essentiellement d'une mission qui leur servira d'arbitre et de facilitateur au cours de leur cheminement quotidien dans la voie de la consolidation de la paix, de la réconciliation nationale et de la démocratisation du pays. Comme pour le Groupe d'observateurs militaires neutres de l'OUA, comme ce groupe que l'OUA a bien voulu envoyer au Rwanda pour la surveillance du cessez-le-feu, la sécurité de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda sera totale. Cette opération de l'ONU constitue donc le garant du succès du processus dans lequel l'Accord de paix d'Arusha a engagé notre pays. Elle répond parfaitement aux attentes des deux parties.

Je puis dès lors assurer le Conseil de sécurité que le Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais n'épargneront aucun effort pour respecter scrupuleusement l'Accord de paix et tout faire pour que la Mission des Nations Unies au Rwanda s'effectue sans encombre.

Ma délégation a suivi avec attention les diverses déclarations faites ces derniers jours du haut de la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies par d'éminentes personnalités. Les prises de position des uns et des autres sur les forces de maintien de la paix dans le monde ont retenu toute notre

M. Gasana (Rwanda)

attention. Elles nous ont semblé pleines d'encouragement, car la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda répond précisément à la philosophie qui s'engage. Ma délégation conjointe Gouvernement rwandais-FPR n'ignore pas les contraintes financières que connaissent actuellement notre organisation et les Etats Membres. Aussi souscrit-elle à l'approche envisagée par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport pour assurer le déploiement et le retrait progressifs de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.

Au nom du Gouvernement rwandais et du Front patriotique rwandais, je remercie le Conseil de sécurité de l'importante décision qu'il va prendre pour raffermir la paix au Rwanda grâce à la disponibilisation rapide de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda. Nous adressons d'ores et déjà notre reconnaissance à tous les Etats Membres qui voudront bien épauler notre Organisation des Nations Unies pour le succès de cette mission, permettant ainsi au Rwanda de recouvrer la paix si nécessaire pour la reprise de ses programmes de développement.

Avec la permission du Conseil, nous insistons beaucoup pour que la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda soit à pied d'oeuvre le plus rapidement possible et que les délais préconisés dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU pour son déploiement soient raccourcis.

M. Gasana (Rwanda)

Plusieurs raisons militent en faveur de cette urgence. Nous avons deux armées d'environ 50 000 hommes, hier en conflit, qui se trouvent face à face - en cessez-le-feu, certes. Tout doit être fait pour que le processus de leur désengagement ait lieu d'urgence et aboutisse à la formation d'une armée nationale commune.

La volonté politique affichée par les deux parties, hier en guerre, mérite d'être soutenue par la communauté internationale qui devrait faciliter la mise en place des institutions politiques prévues dans l'Accord de paix.

Près d'un million de déplacés de guerre attendent impatiemment le déploiement de la mission de l'ONU pour que leur retour dans leurs biens avant la saison culturale, qui s'annonce bientôt, s'effectue en toute sécurité et pour que le spectre de la famine leur soit épargné.

Des centaines de milliers d'élèves n'ont pu fréquenter l'école depuis trois ans. Ils attendent que les conditions de sécurité, dans les zones affectées par la guerre, soient rétablies pour retourner à l'école sans danger.

Autant de réfugiés rwandais à travers le monde comptent aussi sur la mission de l'ONU pour garantir la sécurité nécessaire à leur retour dans leur pays.

Enfin, la guerre a fortement ébranlé l'économie du Rwanda. En rétablissant des conditions de sécurité, la mission de l'ONU encouragera la relance de notre économie et rendra confiance aux pays de notre sous-région en favorisant la reprise des programmes d'intégration économique régionale que la guerre a perturbés.

Vous allez réaliser l'importance des missions politiques, militaires, humanitaires et économiques et sociales qui rendent la mission de l'ONU au Rwanda nécessaire et urgente. Nous vous resterons reconnaissants pour la suite positive que vous voudrez bien réserver à la recommandation du Secrétaire général de notre organisation d'envoyer d'urgence au Rwanda une mission d'assistance des Nations Unies.

Je vous confirme à nouveau : le Gouvernement rwandais et le FPR, dont j'ai l'honneur de diriger une mission, une délégation conjointe, vous permettent de n'épargner aucun effort pour que cette mission au Rwanda soit couronnée de succès.

Enfin, avec votre permission, Monsieur le Président, je ne pourrais mettre un terme à mon propos sans adresser, au nom du peuple rwandais et au nom de la

M. Gasana (Rwanda)

délégation conjointe que je dirige, un mot de remerciement et de profonde gratitude à la France, au Gouvernement français et à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies pour avoir parrainé la résolution sur le Rwanda à la table d'adoption de la réunion du Conseil de sécurité de ce soir.

Le peuple rwandais tout entier, lui qui est bénéficiaire des bienfaits de l'importante décision que vous allez prendre, de l'importante résolution que vous allez adopter, ce peuple rwandais vous en saura toujours gré. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda des propos aimables qu'il a eus à mon égard.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à passer au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. S'il n'y a pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. SNOUSSI (Maroc) : Monsieur le Président, il m'est agréable de vous adresser, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis convaincu que votre compétence et votre sagesse guideront nos délibérations vers un succès certain. Je tiens à vous assurer de la disposition de ma délégation à coopérer pleinement avec vous en vue de garantir la réussite de votre mission.

Je me dois également de rendre hommage à votre prédécesseur, Adolfo Raul Taylhardat, Représentant permanent du Venezuela, pour l'excellente façon avec laquelle il a dirigé nos travaux durant le mois particulièrement chargé de septembre.

C'est avec un vif intérêt que ma délégation a examiné l'excellent rapport du Secrétaire général publié le 24 septembre dernier. Elle souscrit pleinement à ses recommandations pertinentes et plus particulièrement à celles concernant la mise en place d'une force de maintien de la paix des Nations Unies au Rwanda. Nous avons, en effet, la ferme conviction que la décision par le Conseil de sécurité de lancer cette opération contribuera, d'une part, à l'instauration

M. Snoussi (Maroc)

d'un climat propice à la mise en place et au fonctionnement sans heurt du gouvernement de transition prévu par l'Accord de paix signé à Arusha le 4 août et, d'autre part, à la mise en oeuvre des dispositions de cet accord et des protocoles qui en font partie.

Ma délégation figure parmi celles qui estiment que le Conseil de sécurité devrait se réunir vite afin de procéder au lancement de cette opération conjointement souhaitée par les parties. Nous considérons, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, que tout retard prolongé dans la mise en place des institutions de transition au Rwanda compromettrait irrémédiablement le processus de paix engagé et réduirait à néant tous les efforts déployés pendant des mois en vue d'une solution à la crise rwandaise.

Nous sommes, par conséquent, satisfaits de voir que le Conseil de sécurité, réalisant l'urgence et le sérieux de la situation, ait décidé de réagir afin de parer à toute éventualité qui s'avérerait regrettable.

Nous tenons, à cet égard, à féliciter vivement les deux parties qui ont fait preuve de patience et de maturité et qui ont démontré ainsi leur volonté sincère de coopération et leur désir de conciliation.

Le Rwanda, en effet, a assez souffert des conséquences d'une guerre fratricide qui a ravagé le pays et forcé des milliers de personnes à se voir réduites à la famine, à l'exil et à l'errance. Mon pays, qui a toujours prêché le dialogue et le règlement pacifique des conflits, ne peut que se réjouir de l'évolution positive de la situation politique au Rwanda et espère voir aboutir le processus de paix engagé qui mènera à la consolidation de la démocratie dans ce pays africain frère.

Il est en outre réconfortant de constater que, grâce à l'initiative de notre Secrétaire général et aux efforts de la communauté internationale, la situation humanitaire du Rwanda s'est considérablement améliorée. L'appel interorganisations lancé en avril dernier par les Nations Unies pour apporter une assistance internationale aux quelque 900 000 personnes déplacées par la guerre, soit 13 % de la population rwandaise, a eu des effets positifs. En effet, environ 600 000 réfugiés ont regagné leur foyer à la suite de la signature de l'Accord du 30 mai 1993 entre les deux parties sur le retour et la réinstallation des personnes déplacées. Il y a lieu de reconnaître néanmoins que, malgré les progrès enregistrés, le problème humanitaire est loin d'être résolu.

M. Snoussi (Maroc)

Nous estimons, par conséquent, que les activités humanitaires d'envergure doivent être entreprises en vue de subvenir aux besoins immédiats de la population rwandaise, et plus particulièrement à ceux des quelque 300 000 personnes encore non fixées.

La communauté internationale se doit, par ailleurs, d'apporter toute l'assistance économique, financière et technique nécessaire au Rwanda afin d'aider ce pays frère à amorcer l'oeuvre de reconstruction et de réhabilitation en vue d'assurer au peuple rwandais paix et prospérité.

Ma délégation, soucieuse de voir le Rwanda vivre dans la paix et la sécurité et surmonter la période de crise terrible qu'il a traversée, ne peut qu'appuyer ce projet de résolution auquel elle a pris une part active, tout en espérant que les parties s'y conformeront de bonne foi pour le bien et l'avenir de leur pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. BARBOSA (Cap-Vert) : Je salue chaleureusement S. E. le Ministre des affaires étrangères du Rwanda et le remercie vivement pour la contribution qu'il a apportée au Conseil à travers l'intervention qu'il vient de faire ici.

Monsieur le Président, laissez-moi avant tout vous féliciter très chaleureusement pour votre brillante élection à la présidence du Conseil de sécurité. En effet, c'est un motif de grande satisfaction pour mon pays de voir l'Ambassadeur Ronald Mota Sardenberg, diplomate habile et expérimenté et représentant d'un pays avec lequel le Cap-Vert entretient des relations spéciales basées sur la langue, la culture et l'histoire, présider les travaux du Conseil au cours de ce mois. Je voudrais également exprimer notre très haute appréciation pour l'efficacité dont l'Ambassadeur Adolpho Taylhardat du Venezuela a fait preuve dans la conduite de nos travaux durant le mois dernier, où il venait juste d'assumer ses fonctions en tant que représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies et à un moment aussi où nous avions de très difficiles questions à résoudre.

Ce n'est pas tous les jours que nous avons l'occasion de recevoir à l'Organisation des Nations Unies une délégation officielle d'un pays ravagé par un conflit national mené par des belligérants d'hier. Ce fait témoigne, de façon éloquente, non seulement de l'attachement desdites parties à une solution définitive du conflit rwandais, mais aussi de la volonté inébranlable de tout un peuple quant à la nécessité impérieuse de la présence des forces des Nations Unies au Rwanda, ce qui est fondamental pour que le moment de confiance et d'optimisme soit préservé et le plan de paix mis en oeuvre dans les meilleurs délais.

Nous nous félicitons donc du fait que ce conseil a su une fois de plus faire preuve d'une confiance aiguë des réalités et exercer les responsabilités qui lui sont assignées par la Charte de l'ONU, en décidant, par le biais du projet de résolution que nous sommes sur le point d'approuver, de donner son approbation aux propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général S/26488, en date du 24 septembre 1993, qui a pour but le déploiement par phase de la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda.

La mise en oeuvre correcte et rapide de ce projet de résolution consensuel constitue pour nous une condition sine qua non pour que la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda accomplisse sa mission avec succès tant dans le domaine du cessez-le-feu que dans celui des chapitres relatifs à l'établissement de zones de cantonnement et de réunion pour les armes et le personnel militaire,

M. Barbosa (Cap-Vert)

au déminage, à l'aide humanitaire, au retour des réfugiés et des personnes déplacées, au désarmement et à la démobilisation des forces armées et, enfin, à la restructuration des forces de défense rwandaises.

Cette contribution décisive de l'Organisation des Nations unies à la solution du conflit qui sévit au Rwanda constitue en même temps aux yeux de beaucoup, et en particulier des petits pays, l'assurance que l'ONU est et reste plus que jamais, dans cette phase perturbée de transition vers un nouvel ordre international, le principal instrument au service des peuples du monde en ce qui concerne la promotion et la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Nous ne saurions aussi trop souligner l'importance de l'assistance humanitaire internationale à ce pays, où depuis le déclenchement des hostilités en 1991, plus d'un million de personnes se sont retrouvées dans la situation de réfugiés ou de personnes déplacées. Le progrès économique et social a été mis en danger, et d'énormes quantités de mines ont été éparpillées sur le territoire national.

Nous espérons que la volonté politique de la communauté internationale d'aider le peuple rwandais, à laquelle il est fait référence au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général, se traduira de façon urgente par des actions concrètes d'appui à la reconstruction nationale et que la table ronde sur l'aide humanitaire au Rwanda se tiendra comme prévu au début de 1994.

Au moment où nous approuvons cet important projet de résolution, il nous semble opportun d'évoquer l'histoire du conflit rwandais et du processus tendant à sa solution afin de mettre en relief le rôle décisif qu'ont joué et continuent de jouer l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Tanzanie, pays facilitateur. L'action de l'OUA démontre en effet l'importance de la correction des propositions du Secrétaire général de l'ONU dans son Agenda pour la paix, portant sur le rôle des organisations et des arrangements régionaux dans le domaine de la solution des conflits, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, tout en félicitant l'OUA pour son action magnifique au service de la communauté internationale, nous ne pouvons que l'encourager, du haut de cette tribune, à poursuivre dans cette même voie et à faire toujours plus pour, avec l'aide de la communauté internationale tout entière, se doter des mécanismes et des moyens nécessaires à l'accomplissement de la noble tâche de la prévention et de la solution de conflits en Afrique.

M. Barbosa (Cap-Vert)

Nous voudrions terminer en lançant un appel pressant aux parties rwandaises pour qu'elles maintiennent dans l'avenir la même attitude dont elles ont su faire preuve aujourd'hui, car ce sont elles qui détiennent la clef la plus importante pour la solution du conflit qui affecte leur pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cap-Vert et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais dès l'abord vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. En effet, votre grande perspicacité, vos capacités intellectuelles et votre vaste expérience seront très précieuses pour le Conseil.

Je tiens également à exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Taylhardat du Venezuela pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois important qui vient de s'achever. Nous avons tous apprécié le haut niveau de compétence dont il a fait preuve.

Je ne puis manquer de saluer la présence parmi nous du Ministre rwandais des affaires étrangères et de la délégation forte et conjointe qu'il dirige. Nous avons été très impressionnés par la conviction avec laquelle ils ont présenté leur cas et par leur détermination de voir ce projet de résolution se traduire dans les faits avant qu'ils ne regagnent leur pays.

Ma délégation tient à exprimer son appréciation au Secrétaire général pour son rapport détaillé et complet sur la situation au Rwanda. Il est évident qu'il existe de la part du Gouvernement du Rwanda et de celle du Front patriotique rwandais une volonté réelle d'aboutir à la paix. La période pendant laquelle ils ont mené ensemble une négociation sur les nombreux aspects de l'accord dont ils ont débattu et sur lequel ils se sont mis d'accord en est la meilleure preuve. Nous espérons que cela permettra à l'Organisation des Nations Unies de retrouver un rôle classique dans le domaine du maintien de la paix et de mettre en oeuvre un accord souhaité et accepté par les deux parties. C'est la raison pour laquelle nous appuyons le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui autorise la participation de l'Organisation des Nations Unies à ce processus. Nous espérons que les observateurs et les responsables du maintien de la paix des Nations Unies pourront être rapidement déployés, le plus urgent étant la date d'expiration du mandat de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le 31 octobre prochain.

M. Olhaye (Djibouti)

Nous notons avec appréciation le rôle sans cesse constructif joué par l'OUA, le Gouvernement de la Tanzanie en tant que pays facilitateur, et le Gouvernement français, pour ne citer que quelques pays, en vue d'aboutir à un règlement politique effectif de ce drame épouvantable. Il convient également de féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs pour la façon dont ils ont suivi ces événements et pour les mesures qu'ils ont prises pour rapprocher les parties et parvenir à la paix. C'est un autre exemple de la coopération régionale de l'ONU qui devrait s'achever sur une note positive.

M. Olhaye (Djibouti)

Nous avons souvent exprimé notre profonde inquiétude eu égard à la situation au Rwanda et aux violations des dispositions relatives au cessez-le-feu de l'Accord de paix. Outre le nombre élevé de victimes et la situation désespérée des réfugiés, nous craignons également que l'impact de ce conflit se propage à toute la région, avec à n'en pas douter des conséquences désastreuses pour tous.

Bien que toutes ces craintes se soient apaisées pour le moment, il est vital pour nous tous de saisir cette occasion de paix aussi rapidement que possible et de commencer le processus de mise en oeuvre. Les éléments militaires rivaux doivent être séparés et désarmés en toute hâte et réintégrés dans les forces armées et de police instituées en temps voulu.

Un des aspects du rapport du Secrétaire général qui mérite d'être loué est la façon très logique dont les activités des Nations Unies ont été examinées et dont les buts et les calendriers ont été établis. On semble s'accorder pour dire qu'un gouvernement de transition est nécessaire pour s'occuper des affaires courantes jusqu'à l'organisation des élections et que rien de cela ne pourra être réalisé sans la présence des Nations Unies. Encore une fois, cela met en lumière l'opportunité de ce projet de résolution et la nécessité pour nous d'être déployés au Rwanda aussitôt que possible.

Ma délégation apprécie également l'accent mis dans le rapport sur la situation humanitaire et sur le retour dans leurs foyers de près des deux tiers des personnes déplacées. Nous ne soulignerons jamais assez la nécessité de résoudre l'horrible situation des réfugiés et nous saluons le rôle vital joué par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau du Haut Commissaire pour les réfugiés.

Enfin, nous notons qu'il faudra régler le problème sans cesse croissant des mines, car il semble faire peser une grave menace sur la population civile. L'appel à un appui soutenu pour le Rwanda est par conséquent le bienvenu. Nous appuyons le présent projet de résolution demandant la création d'une Mission d'assistance des Nations Unies pour le Rwanda et la volonté du Secrétaire général d'agir aussi rapidement que possible pour assurer sa mise en place pendant que l'état d'esprit de toutes les parties concernées reste positif.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Conseil va maintenant se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le document S/26519.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 872 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. MERIMÉE (France) : Ma délégation se réjouit de l'adoption par notre Conseil de cette résolution.

En agissant de la sorte, le Conseil a répondu à l'attente des Rwandais plusieurs fois exprimée aux Nations Unies par la voix du Gouvernement et du Front patriotique rwandais, qui vient de nous être réitérée par le truchement du Ministre des affaires étrangères du Rwanda, dont nous saluons ici la présence. En agissant également avec promptitude, le Conseil de sécurité permet de mettre en place un élément essentiel à la pleine application des Accords d'Arusha, signés le 4 août dernier.

En effet, la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda, la MINUAR, va permettre de démarrer véritablement la mise en oeuvre du processus de paix par l'installation dans la capitale rwandaise d'institutions provisoires qui elles-mêmes vont pouvoir lancer le processus de reconstruction économique et organiser le rapatriement de nombreux réfugiés et personnes déplacées. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général est autorisé à déployer dans des délais aussi courts que possible un contingent à Kigali. Ce déploiement sera ensuite suivi de l'envoi au Rwanda d'autres éléments qui seront mis en place progressivement.

En créant cette opération, le Conseil de sécurité n'entend pas pour autant attendre passivement que le processus de paix soit mené à son terme. Notre Conseil indique clairement que les Nations Unies n'envisagent pas de rester au Rwanda indéfiniment. La MINUAR est en effet mise sur pied jusqu'à une date déterminée. Notre Conseil sera également saisi prochainement d'un rapport faisant le point sur l'application des Accords d'Arusha dont pourront dépendre les déploiements successifs prévus.

M. Mérimée (France)

Ces précautions sont autant d'éléments qui doivent inciter le Gouvernement rwandais et le Front patriotique à travailler ensemble pour amener la paix au Rwanda après un conflit qui n'a fait, hélas, que trop de victimes. L'exemple qu'il donne, et qui est trop rare, d'une convergence entre deux parties longtemps opposées, doit amener notre Conseil à reconnaître qu'il s'agit d'un cas privilégié d'intervention des Nations Unies et au succès de laquelle mon pays croit.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement aimerait féliciter les parties qui ont participé à la conclusion de l'Accord de paix d'Arusha. Nous aimerions également féliciter le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, qui a entretenu le dialogue entre les parties même lorsqu'il semblait improbable qu'elle parviennent à un accord. Je pense que son rôle de facilitateur devrait être dûment reconnu par le Conseil.

Nous estimons que l'Accord de paix d'Arusha est un bon exemple de la façon dont une organisation régionale peut contribuer au règlement de conflits. En un sens, une solution africaine a été trouvée à un problème africain. Nous aimerions encourager les organisations régionales, et en particulier l'Organisation de l'unité africaine, à poursuivre cette expérience dans l'esprit qui a été défini dans le communiqué du Sommet du Caire. Il est important, à notre avis, que l'Organisation de l'unité africaine reste engagée dans la mise en oeuvre de ce règlement.

Nous reconnaissons que l'origine de ce différend, qui a causé tant de dommages et de pertes de vie, remonte loin dans le temps. En fin de compte, il faut que les Rwandais eux-mêmes trouvent une solution et qu'ils instaurent un climat qui permettra le retour en toute sécurité des réfugiés des pays voisins et la réinstallation au Rwanda des personnes déplacées. Mais il est aussi juste que la communauté internationale les aide dans cette tâche.

Mon gouvernement attache de l'importance à une intégration logistique et administrative rapide de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) au sein de la force qui est actuellement constituée au Rwanda. Mais je voudrais qu'il soit clair que nous considérons cela sans préjudice de la validité actuelle des différents mandats de ces deux forces, le mandat de la MONUOR étant défini dans la résolution 846 (1993) et n'étant en rien modifié par la présente résolution.

Les accords de paix comme celui-ci ne réussissent que s'ils sont observés sincèrement et de bonne foi par toutes les parties impliquées. Comme il a été

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

démontré par des événements récents, les Nations Unies ne peuvent imposer la paix là où il n'y a aucune volonté d'appuyer le compromis. A notre avis, il est donc essentiel que les parties continuent de coopérer pleinement et de se conformer strictement au calendrier qu'elles ont établi elles-mêmes pour la réconciliation nationale et les élections.

M. WALKER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement du Rwanda et le Front patriotique rwandais pour la réussite de leurs efforts pour négocier un accord de paix, efforts qui ont conduit à la signature de l'Accord de paix d'Arusha du 4 août 1993. Nous félicitons les sages dirigeants des deux parties qui ont eu le courage de mettre de côté leurs différends et de choisir la paix plutôt que la guerre. Nous voulons aussi féliciter l'Organisation de l'unité africaine et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour le rôle qu'ils ont joué en rapprochant les deux parties.

La résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité est une autre étape importante en vue du règlement du conflit au Rwanda. Il nous est permis d'espérer que notre action d'aujourd'hui servira à renforcer la paix, une condition essentielle pour permettre aux deux parties de construire sur la base de la confiance qu'elles viennent d'instaurer. Nous appuyons le déploiement de cette force parce qu'elle fera avancer les objectifs d'un règlement pacifique du conflit et de la démocratisation et permettra le retour de centaines de milliers de gens qui ont fui leurs foyers. C'est maintenant aux Rwandais eux-mêmes de faire en sorte que progresse la transition vers la démocratie.

M. Walker (Etats-Unis)

Comme le Conseil le sait, mon gouvernement est profondément préoccupé par le fardeau croissant - aussi bien en termes de main-d'oeuvre que de ressources financières - qu'on demande à l'ONU d'assumer. C'est pourquoi nous notons avec plaisir que cette résolution contient un mandat extrêmement précis. La poursuite de l'appui donné par cet organe dépendra beaucoup de la mesure dans laquelle des progrès fondamentaux ont réellement été accomplis vers la mise en oeuvre de l'Accord de paix et la création d'institutions transitoires avant la tenue d'élections nationales. Mon gouvernement continuera de surveiller les niveaux des coûts et du personnel tout au long de cette opération de maintien de la paix et de s'efforcer de les réduire, et nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général demandé dans la résolution au sujet des moyens de réduire l'effectif de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et de maîtriser les dépenses.

Maintenant que cette résolution a été adoptée, je voudrais souligner la nécessité pour l'ONU et tous les Etats Membres de prendre rapidement des mesures pour tirer parti du climat de coopération qui règne actuellement. Aidons le Rwanda à entamer le processus de désarmement et de démobilisation afin de permettre aux Rwandais de reconstruire leur pays et leurs moyens d'existence.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise se félicite de la présence du Ministre des affaires extérieures du Rwanda à cette réunion du Conseil. Nous voudrions aussi le remercier de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

Le 4 août dernier, le Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais (FPR) ont signé à Arusha un accord de paix qui a établi une base solide en vue de mettre fin à la guerre tragique et rétablir la paix et la stabilité dans le pays. Cet acte est le fruit des efforts conjoints des deux parties rwandaises, du Secrétaire général de l'ONU, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Tanzanie. Nous tenons à exprimer la satisfaction et la reconnaissance que nous ressentons à cet égard.

A l'heure actuelle, alors que le processus de paix au Rwanda est entré dans une phase cruciale, la clef de la paix et de la stabilité au Rwanda dépend de la mesure dans laquelle les deux parties rwandaises coopéreront avec l'ONU et l'OUA, adopteront des mesures efficaces, vaincraient leurs difficultés, mettront en oeuvre entièrement l'Accord de paix d'Arusha et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et procéderont aussitôt au cantonnement et à la démobilisation de leurs troupes, afin de créer les conditions nécessaires à

M. LI Zhaoxing (Chine)

l'établissement des institutions transitoires et à la tenue des élections générales à la date prévue.

A la demande répétée des deux parties, le Secrétaire général a recommandé la création de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Cela aidera les deux parties rwandaises à établir une confiance mutuelle et contribuera à aboutir à la réconciliation nationale et à instaurer une paix durable dans le pays.

La délégation chinoise soutient la recommandation du Secrétaire général et a voté pour la résolution que le Conseil vient d'adopter.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'associe à tous ceux qui ont souhaité la bienvenue au Ministre des affaires extérieures du Rwanda.

Ma délégation remercie également le Secrétaire général de son rapport très lucide et très complet sur le Rwanda, qui a facilité considérablement nos débats sur une présence future de l'ONU dans ce pays.

Nous félicitons le Gouvernement du Rwanda et le Front patriotique rwandais (FPR) de la sagesse dont ils ont fait preuve en parvenant à un accord à Arusha, le 4 août dernier.

Il ne fait aucun doute que le peuple rwandais, ses institutions et ses infrastructures ont gravement souffert de la lutte politique et de l'instabilité qui en a résulté. Selon le rapport du Secrétaire général, en mars dernier, on comptait que près de 900 000 personnes, soit environ 13 % de la population rwandaise, avaient été déplacées. Il s'agit là d'un pourcentage extrêmement élevé, quels que soient les critères. Deux tiers environ des personnes déplacées ont déjà regagné leurs foyers, et c'est une bonne nouvelle; il reste qu'un grand nombre vit encore dans les camps de réfugiés et que ces personnes ont besoin d'aide.

Nous avons été impressionnés par la détermination et la vigueur avec lesquelles le Gouvernement du Rwanda et le Front patriotique rwandais poursuivent l'objectif de réconciliation nationale et la création d'un mécanisme transitoire susceptible de conduire à des élections générales et, espérons-le, à un gouvernement démocratiquement élu. Cette transformation de l'organisation politique rwandaise survenant après des années de tension et d'instabilité est réellement de bon augure pour ce pays. Nous souhaitons au peuple et aux dirigeants du Rwanda plein succès possible à cet égard.

M. Marker (Pakistan)

La proposition du Secrétaire général relative à la création d'une Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), la manière dont sont conçues les opérations, la structure de la force proposée et le calendrier du déploiement qu'il a défini sont pertinents et mûrement réfléchis. Compte tenu de l'enthousiasme manifesté dans ce contexte par les parties rwandaises intéressées, la réaction du Conseil ne pouvait être que positive.

Nous apprécions vivement le rôle utile joué par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et son secrétaire général ainsi que par le Président de la Tanzanie, grâce auxquels la situation au Rwanda est arrivée au stade prometteur actuel.

Ma délégation appelle toutes les parties concernées à oeuvrer strictement dans les limites du calendrier défini dans le rapport du Secrétaire général et de la résolution qui vient d'être adoptée. C'est le sentiment d'urgence qui doit dominer.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Nous nous félicitons aussi de la présence du Ministre des affaires extérieures du Rwanda à la présente séance du Conseil.

La Russie s'est réjouie de la signature, le 4 août dernier, de l'Accord de paix d'Arusha, car cet accord a démontré que le mécanisme régional qu'est l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pouvait dénouer l'écheveau complexe d'un conflit sur le continent africain par des moyens politiques.

La délégation russe estime que la création, conformément à la résolution que vient d'adopter le Conseil, de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) devrait favoriser le respect effectif des termes de l'Accord de paix par les parties rwandaises. Cette mission devrait contribuer à résoudre ce conflit qui n'a que trop duré et à rétablir la paix et la stabilité.

La Russie a toujours préconisé et continue de préconiser tant ici, au Conseil de sécurité, qu'ailleurs l'association des efforts de l'ONU et de ceux des organisations régionales pour le règlement des conflits. A ce sujet, nous sommes convaincus que l'expérience de l'interaction effective entre l'ONU et l'OUA dans le règlement du conflit au Rwanda pourrait également être renouvelée dans d'autres parties du monde où existent des foyers de tension qui nécessitent une intervention résolue de la communauté internationale.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

Pour sa part, la Russie est aussi disposée à appuyer à l'avenir, avec la communauté internationale, les efforts que déploieront l'ONU et les organisations régionales pour chercher des moyens pacifiques de résoudre les crises et les conflits militaires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

La signature de l'Accord de paix d'Arusha et de ses protocoles par le Gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais a été un événement des plus encourageants et des plus réjouissants. Elle a signifié la promesse d'une paix durable et d'une réconciliation nationale pour le peuple rwandais. Elle a ouvert la voie à une solution définitive de graves problèmes humanitaires résultant du conflit, y compris le retour et la réinstallation de centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés rwandais.

Le Brésil apprécie les efforts déployés par les Etats africains, et surtout par la Tanzanie, pour faciliter et favoriser les négociations qui ont abouti à cet important événement. Le rôle que jouera l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans la consolidation du processus de paix et dans la facilitation de la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha continuera d'être extrêmement important.

Le Président

Conscients des tâches pressantes de paix et de reconstruction au Rwanda, nous avons examiné les recommandations présentées par le Secrétaire général dans son rapport (S/26488), dont nous le remercions, et notamment la recommandation tendant à créer une nouvelle mission de maintien de la paix pour faciliter l'application de l'Accord de paix d'Arusha.

Les deux parties rwandaises ont accepté la création d'une force internationale neutre, qui serait déployée au Rwanda. Le Gouvernement brésilien est convaincu que la présence dans ce pays de forces neutres sur la base d'un mandat établi sur un plan multilatéral pourrait en effet être utile pour contribuer à une sécurité accrue, spécialement dans la ville de Kigali, pour surveiller l'application du cessez-le-feu et assurer le respect des dispositions de l'Accord de paix. Le Brésil appuie donc la proposition du Secrétaire général d'envoyer une mission de maintien de la paix au Rwanda.

Le mandat de la mission est défini dans la résolution que nous venons d'adopter. Il est clair et réaliste. Nous pensons qu'il contient les éléments nécessaires à sa réussite. La participation à nos délibérations des représentants de la délégation rwandaise conjointe, dirigée par le Ministre des affaires étrangères du Rwanda lui-même, montre clairement la volonté des deux parties de travailler pour la paix et montre également à l'Organisation des Nations Unies que les deux parties sont attachées au désarmement, à la démobilisation et à la réconciliation qui représentent le cadre pour édifier un avenir prospère et pacifique pour le peuple rwandais.

Le Gouvernement brésilien accorde son appui à leurs efforts conjoints, et nous les encourageons fermement à continuer de travailler d'arrache-pied pour appliquer les dispositions de l'Accord de paix. Nous nous attendons à une issue heureuse et rapide du processus de paix avec la tenue d'élections nationales et l'installation du nouveau gouvernement, qui suivra en 1995.

Le conflit au Rwanda n'a que trop duré, ce qui est propre à tous les conflits. Comme tous les conflits, il laisse dans son sillage toute une série de problèmes humanitaires et économiques qui vont très certainement poser de graves problèmes au peuple rwandais. Nous espérons qu'en plaçant tous ses espoirs dans l'édification de la paix et en instaurant une base toujours plus large de confiance et de réconciliation, le peuple rwandais, avec l'aide de la communauté internationale, verra ses efforts couronnés de succès. Nous sommes certains que le nouveau monde qu'il construit s'orientera irréversiblement vers un avenir de paix et de développement.

Le Président

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour

La séance est levée à 19 h 45.

La séance est ouverte à 17 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN GEORGIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

A l'issue des consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité suit avec la plus grande préoccupation l'évolution de la situation dans la République de Géorgie, où les troubles qui persistent causent des souffrances massives dans la population civile et menacent d'entraîner une aggravation sensible de la situation humanitaire en Azerbaïdjan et en Arménie, pays voisins.

Le Conseil de sécurité prend note à cet égard de l'appel lancé par le Gouvernement de la République de Géorgie à la Fédération de Russie, à la République azerbaïdjanaise et à la République d'Arménie afin qu'elles aident à assurer la protection des voies ferrées dans la République de Géorgie et à veiller à ce que le trafic s'y poursuive sans interruption. Ces voies ferrées sont essentielles pour les communications des trois pays transcaucasiens. Le Conseil se félicite que la sécurité des lignes de communication se soit améliorée à la suite de l'action de la Fédération de Russie, qui répond aux vœux du Gouvernement de la République de Géorgie.

Le Conseil de sécurité appelle la communauté internationale à poursuivre son effort pour l'assistance d'urgence aux populations de la Géorgie.

Le Conseil de sécurité restera saisi de la question et demande aux parties concernées de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation."

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/26706.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures.